

ARRETE MUNICIPAL N°AC2023-167

Objet : Réglementation de la circulation Route de Charafine

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ.

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise ATP 157 route des marais 74410 Saint-Jorioz relative à des travaux sur le réseau Télécom pour le compte d'Orange et le réseau d'eau pour le compte du Grand Annecy,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1:

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la route de Charafine sera interdite à la circulation, dans sa portion comprise entre le rond-point de la route de la Tire jusqu'à la l'intersection avec la route de la Chapelle du Puy, du 31/08/2023 au 6/09/2023. Une déviation sera effectuée par la route de la Tire et la route d'Epagny.

Article 2:

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier

Article 4

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5:

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A:

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy agglomération,
- ✓ Le demandeur(<u>stevehuet@yahoo.fr</u>)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne. AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE.

A SAINT-JORIOZ Le 31/08/2023 Le Maire

Michel BEAL

Maure Saint

Maure Sa